



## **BUDGET PRIMITIF 2024**

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires, l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, autorise à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Un délai supplémentaire est accordé aux collectivités les années de renouvellement de l'équipe municipale qui peuvent alors le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de fonctionnement ainsi que des subventions sur les opérations et les emprunts.

L'article L. 1612-4 du CGCT dispose que : « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissement et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* ».

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

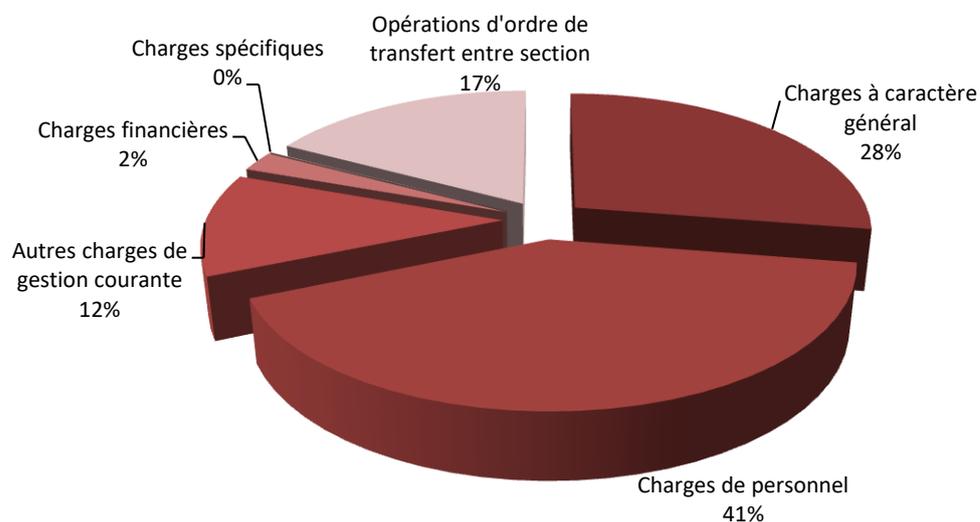
Le budget 2024 est conforme au rapport d'orientations budgétaires présenté le 11 mars 2024.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de la consommation des fluides (électricité et gaz, eau, chauffage, carburant) ; des achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services, de la voirie et des espaces verts ; de la maintenance du matériel et des équipements ; des subventions versées aux associations ; des salaires ; des remboursements des intérêts d'emprunt.

Chap	Dépenses de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	Evol en %	Evol en valeur
011	Charges à caractère général	1 928 983 €	2 337 650 €	21%	408 667
012	Charges de personnel	3 352 450 €	3 500 250 €	4%	147 800
65	Autres charges de gestion courante	974 166 €	1 000 220 €	3%	26 054
66	Charges financières	213 292 €	196 259 €	-8%	- 17 033
67	Charges spécifiques	0 €	5 000 €	#DIV/0!	5 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 471 086 €	1 457 433 €	-1%	- 13 653
<b>TOTAL</b>		<b>7 939 976 €</b>	<b>8 496 812 €</b>	<b>7%</b>	<b>556 836</b>



Ces dépenses prévisionnelles s'élèvent à 8 496 812€ soit une augmentation prévisionnelle de 31 % par rapport au CA 2023.

Les principaux postes de dépenses sont les charges de personnel (41 %) puis les charges à caractère général (28%)

### 1. Les charges de personnel

Il constitue le premier poste de dépenses de la collectivité. La progression est estimée à 4 %.

En 2024, les effectifs resteront constants mais les charges de personnel continueront d'être mises sous tension par la conjonction de facteurs conjoncturels.

### 2. Les charges à caractère général

Celles-ci progressent de 21 % et représentent 28% des dépenses réelles de fonctionnement. L'année 2023 a été impactée par l'inflation se traduisant par des augmentations des dépenses d'énergie notamment, mais également par le coût des diverses charges de la collectivité. Le maintien de l'éclairage public nocturne a un impact sur les dépenses Energie-Electricité qui ont été valorisées à hauteur de 394 000€ pour 2024.

### 3. Les autres charges de gestion courante

Une hausse de 3% est prévue pour 2024.

### 4. Les charges financières

Ces charges sont en diminution de 8 %. Ces charges continueront à diminuer les prochaines années. La ville n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2023 et ne compte pas en contracter en 2024.

### 5. Les charges spécifiques

Une réserve budgétaire de 5 000 € a été inscrite sur ce chapitre qui comprend notamment les titres annulés sur exercices antérieurs.

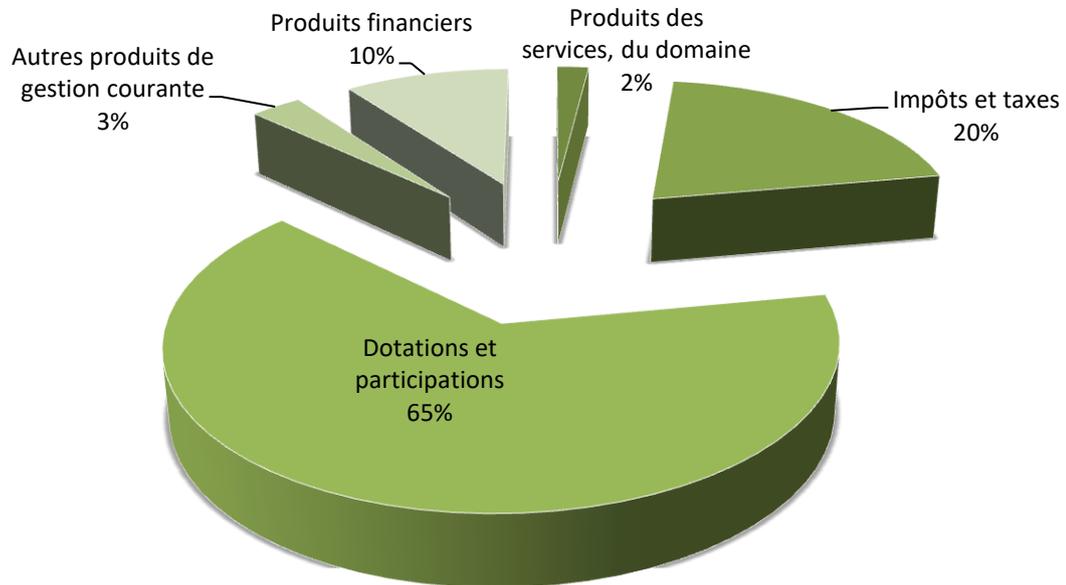
## **B. Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies (restauration et accueil périscolaire, la halte-garderie), les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat ainsi que d'autres organismes, les recettes de la gestion locative et enfin l'aide du fonds de soutien pour les emprunts à risque.

Chap	Recettes de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	Evol en %	Evol en valeur
013	Atténuations de charges	87 545 €	0 €	-100%	- 87 545
70	Produits des services, du domaine	168 999 €	161 500 €	-4%	- 7 499
73	Impôts et taxes	2 009 512 €	1 717 462 €	-15%	- 292 050
74	Dotations et participations	5 451 078 €	5 512 328 €	1%	61 250
75	Autres produits de gestion courante	739 077 €	260 000 €	-65%	- 479 077
76	Produits financiers	845 521 €	845 522 €	0%	1
77	Produits exceptionnels	2 363 €	0 €	-100%	- 2 363
<b>TOTAL</b>		<b>9 304 095 €</b>	<b>8 496 812 €</b>	<b>-9%</b>	<b>- 807 283</b>

L'estimation des recettes réelles est volontairement prudente (-9% par rapport au CA 2023).

Les principaux postes de recettes réelles pour la collectivité sont :



### 1. Les dotations et participations

Ce poste dont le montant s'élève à près de 5,5 M€ représente à lui seul 65 % des recettes réelles de la commune. Il comprend principalement la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

### 2. Les impôts et taxes

Ce chapitre est le second poste de recettes communales avec 20 %, les impôts directs locaux en représentent près de 90 %. Afin de ne pas augmenter d'avantage la pression fiscale de nos administrés en raison de la valorisation des bases, les taux d'imposition seront maintenus au niveau des années précédentes.

Taxes	Bases prévision.	Taux	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 795 000	27,60%	1 323 420 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	33 400	65,08%	21 737 €
Taxe d'habitation (TH)	89 200	17,03%	15 191 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 360 348 €</b>

Ce chapitre budgétaire comprend également l'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la CCFM, la taxe sur l'électricité ainsi que sur la publicité locale et enfin les droits de place des marchés et braderies.

### 3. Les produits financiers

Le montant de 845 522 € est constant puisqu'il s'agit du versement annuel du fonds de soutien de l'Etat pour les emprunts à risque. Cette aide perçue depuis 2016 courre jusqu'en 2028, année du dernier versement. Les produits financiers représentent à eux seuls 10 % des recettes. Il est rappelé que cette aide vient en compensation du prêt souscrit pour le versement des indemnités du rachat anticipé lors de la renégociation du prêt toxique DEXIA en 2016.

### 4. Autres produits de gestion courante

Les recettes dans leur quasi globalité sont les revenus des immeubles (loyers et charges locatives des logements, du bureau de poste et des garages communaux).

La forte variation par rapport à 2023, s'explique par la reprise de l'excédent du budget annexe eau réalisée en 2023 et la prudence dans l'estimation de libéralités reçues pour 2024.

### 5. Les produits des services et du domaine

Comme son nom l'indique, ces produits sont composés principalement des recettes de la cantine et des accueils périscolaires, des frais de garde de la halte-garderie, des concessions dans les cimetières mais également de la refacturation des frais supportés par la ville pour le compte de redevables (au CCAS pour le DRE et à CDC Habitat suite à la convention pour déneigement et balayage des voiries leur appartenant).

## C. La capacité d'autofinancement (CAF)

Il s'agit des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

L'autofinancement prévisionnel 2024 dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 1 457 433.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 8 496 812€



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 7 039 379€



**CAF BRUTE : 1 457 433€**



REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS : 1 048 005€



**CAF NETTE : 409 428€**

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les dépenses réelles d'investissement

#### 1. Les dépenses d'équipement

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipement s'élève à 7 963 876€ et comprend des opérations courantes et des opérations individualisées.

Le montant total de l'opération non individualisée s'élève à 4 818 454€ et se décompose comme suit :

Opération non individualisée		4 818 454 €
20	Immobilisations incorporelles	118 145 €
21	Immobilisations corporelles	1 709 200 €
23	Immobilisations en cours	2 991 109 €

Quant aux programmes affectés, ils se chiffrent à 3 145 422€ et comprennent :

Opérations individualisées		3 145 422 €
2001	Aménagement et sécurisation Place de Lorraine	260
2201	Réhabilitation du foyer	400 000 €
2202	Aménagement du CD 910	80 000 €
2203	Terrain de sport	243 560 €
2204	Cimetière cité	544 663 €
2205	Extension/Réhab. Ecole Victor Hugo	619 939 €
2301	COSEC	800 000 €
2401	Démolition Ecole Binet Freinet	430 000 €
1402	Travaux accessibilité PMR	27 000 €

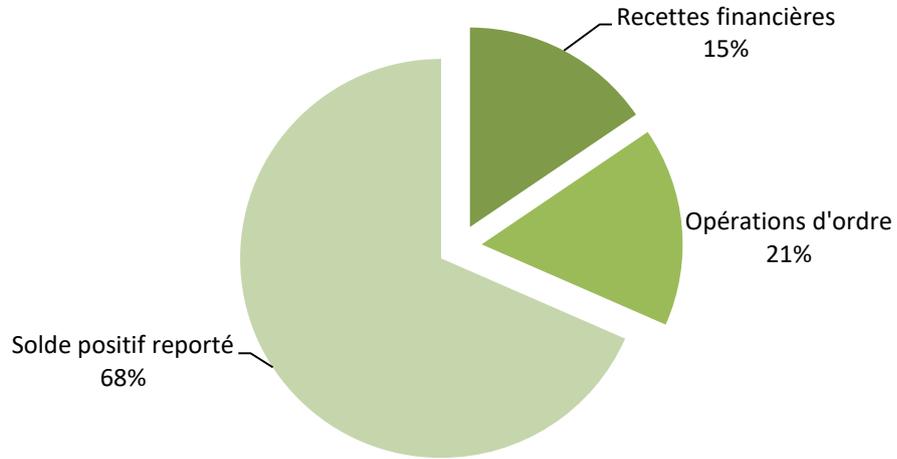
#### 2. Les dépenses financières

Elles regroupent les dépenses liées aux emprunts souscrits.

### B. Les recettes d'investissement

Le budget prévisionnel 2024 comprend principalement le solde d'exécution reporté qui s'élève à 6 186 525€ et représente à lieu seul 68 % des recettes de la section. Les opérations d'ordre de

transfert entre section viennent en seconde position avec 16 % pour un montant de 1 457 433 € et enfin les recettes financières pour 1 399 117€ (soit 15 %).



### III. L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET

#### La section d'investissement

Dépenses	RAR + Vote
Dépenses d'équipement	7 963 876 €
Dépenses financières	1 063 005 €
Total dépenses réelles	9 026 881 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	16 194 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>9 043 075 €</b>
Solde négatif reporté	0 €
<b>Dépenses cumulées</b>	<b>9 043 075 €</b>

RAR + Vote	Recettes
0 €	Recettes d'équipement
1 399 117 €	Recettes financières
1 399 117 €	Total Recettes réelles
1 457 433 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
<b>2 856 550 €</b>	<b>Recettes totales</b>
6 186 525 €	Solde positif reporté
<b>9 043 075 €</b>	<b>Recettes cumulées</b>

### La section de fonctionnement

Dépenses	Vote
Dépenses de gestion courante	6 838 120 €
Charges financières	196 259 €
Charges spécifiques	5 000 €
Total dépenses réelles	7 039 379 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 457 433 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>8 496 812 €</b>
Solde négatif reporté	0 €
<b>Dépenses cumulées</b>	<b>8 496 812 €</b>

Vote	Recettes
7 651 290 €	Recettes de gestion courante
845 522 €	Produits financiers
0 €	Produits spécifiques
8 496 812 €	Total Recettes réelles
0 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
<b>8 496 812 €</b>	<b>Recettes totales</b>
0 €	Solde positif reporté
<b>8 496 812 €</b>	<b>Recettes cumulées</b>

## IV. LES BUDGETS ANNEXES

### A. Le lotissement « Le Rabelais »

#### Fonctionnement

Dépenses	Vote
Dépenses de gestion courante	157 400 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 271 132 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 428 532 €</b>
Solde négatif reporté	0 €
<b>Dépenses cumulées</b>	<b>1 428 532 €</b>

Vote	Recettes
449 336 €	Recettes de gestion courante
979 196 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
<b>1 428 532 €</b>	<b>Recettes totales</b>
0 €	Solde positif reporté
<b>1 428 532 €</b>	<b>Recettes cumulées</b>

#### Investissement

Dépenses	Vote
Dépenses financières	769 454 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	979 196 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 748 650 €</b>
Solde négatif reporté	0 €
<b>Dépenses cumulées</b>	<b>1 748 650 €</b>

Vote	Recettes
0 €	Recettes financières
1 271 132 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
<b>1 271 132 €</b>	<b>Recettes totales</b>
477 518 €	Solde positif reporté
<b>1 748 650 €</b>	<b>Recettes cumulées</b>

Fin 2023, tous les terrains sont acquis ou en cours d'acquisition, 6 permis de construire ont été déposés sur les 14 lots.

En 2024, des travaux d'étanchéité du bassin de rétention ainsi que le raccordement de la surverse du bassin en amont du ruisseau. Les travaux de finition seront engagés lorsque le gros œuvre des maisons sera réalisé.

## B. L'eau potable

Dépenses	Vote
Dépenses gestion des services	25 100 €
Charges financières	64 909 €
Charges exceptionnelles	20 000 €
Total dépenses réelles	110 009 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	110 000 €
Virement à la section d'invest.	22 507 €
Total dépenses d'ordre	132 507 €
Solde négatif reporté	0 €
<b>Dépenses cumulées</b>	<b>242 516 €</b>

Vote	Recettes
190 999 €	Recettes de gestion courante
0 €	Produits financiers
0 €	Produits spécifiques
190 999 €	Total Recettes réelles
51 517 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
51 517 €	Total recettes d'ordre
0 €	Solde positif reporté
<b>242 516 €</b>	<b>Recettes cumulées</b>

### Investissement

Dépenses	RAR + Vote
Dépenses d'équipement	85 210 €
Dépenses financières	38 197 €
Total dépenses réelles	123 407 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	51 517 €
Opérations patrimoniales	21 333 €
Total dépenses d'ordre	72 850 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>196 257 €</b>
Solde négatif reporté	76 312 €
<b>Dépenses cumulées</b>	<b>272 569 €</b>

RAR + Vote	Recettes
0 €	Recettes d'équipement
118 729 €	Recettes financières
118 729 €	Total Recettes réelles
110 000 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
21 333 €	Opérations patrimoniales
22 507 €	Virement section exploitation
153 840 €	Total recettes d'ordre
<b>272 569 €</b>	<b>Recettes totales</b>
0 €	Solde positif reporté
<b>272 569 €</b>	<b>Recettes cumulées</b>

Le transfert obligatoire de la compétence « eau » est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La commune lancera en 2024 les études afin de déterminer la meilleure organisation de reprise de la compétence et s'assurer du maintien ou de la réduction du montant de la surtaxe.